

préoccupante
prévisibles de
a déclaré
mier prési-
niveaux élevés
renforce de
le croissance
ment social
rds d'euros
nt des géné-
our appelle
ins de ville.
vir les né-
elles entre
rance-ma-
tes des cinq
e appelle à
titaire dans
écépns gé-
ment payés
si pour in-
itaire dans
autres pro-
ur réclame
fondeur le
, jugé res-
les dépen-
9, la moitié
liards des
honoraires
sur 5 mil-
paramétri-
aux dépen-
es pour
t-elle.
équilibres,
ée quatre
le terrain.
logues li-
4,5 mil-
s en 2020

sionnelle, qui explosent dans le
secteur médico-social (Ehpad,
foyers de personnes handicapées,
etc.). Trois fois supérieur à
ce qui est observé dans les autres
secteurs, leur nombre a atteint
3,5 millions en 2019, en hausse de
41% par rapport à 2016. Soit peu
ou prou 17 000 postes, en équiva-
lent temps plein, par an.

Trimestres par enfant

Enfin, la Cour préconise de sim-
plifier et harmoniser les droits re-
traite accordés aux parents au ti-
tre de leurs enfants qui bénéficient
à 9 millions de retraités, pour un
montant de 20 milliards. La Cour
a, dans son vizeur, essentielle-
ment trois mesures. D'abord, les
trimestres accordés pour la nais-
sance d'un enfant (4 trimestres
par enfant né à partir de 2010 et 8
avant dans le privé; 2 trimestres
par enfant né à partir de 2004 et
4 avant dans le public). Ensuite, la
majoration de pension pour les fa-
milles nombreuses: à partir de
3 enfants, les pensions bénéficient
d'un bonus de 10% (plateforme),
auxquels s'ajoute dans le public
une majoration supplémentaire de
5 points par enfant au-delà de
trois enfants.

Enfin, l'assurance-vieillesse des
parents au foyer (AVPF), qui attri-
bue des trimestres à ceux qui s'ar-
rètent pour élever leurs enfants.
«Une mère de trois enfants, dont
les naissances sont espacées de
trois ans et sans aucune activité
professionnelle, peut ainsi valider
84 trimestres de retraite, soit
l'équivalent d'une moitié de carriè-
re complète», note le rapport.

Au total, pour la Cour, les droits
familiaux de retraite répondent
mal à l'objectif de compensation
des écarts de carrière liés aux en-
fants: ils surcompensent les tri-
mestres de retraite perdus mais ils
compensent peu les pertes de sa-
laire associées. ■

La France, championne des dépenses hospitalières

Tous les
pays ont fait
des efforts
budgétaires
conséquents
pour leurs
hôpitaux
(pendant
la pandémie
de Covid)

FRANÇOIS ECALLE,
FONDATEUR DE FIPECO

WILLIAM PLUMMER
@PlummerWilliam

En matière de dépenses hospitalières, l'Hexagone ne lésine pas sur les moyens. C'est une vérité qui se vérifie depuis de nombreuses années et qui s'est confirmée en 2020. Lors de cette année marquée par la pandémie de Covid et l'afflux de millions de malades dans les services d'urgence de tous les pays, la France a maintenu un effort conséquent - et plus important que ses voisins européens - pour financer ses hôpitaux, révèle une étude réalisée par François Ecalle, le fondateur de Fipeco, site d'information sur les finances publiques.

Pour parvenir à cette conclusion et dessiner une comparaison qui fait sens, cet ancien magistrat de la Cour des comptes a rapporté les

dépenses financées par les régimes publics et privés au PIB de chaque pays. Ainsi, l'effort tricolore a pesé 4,6% du PIB en 2020, plaçant la France au deuxième rang des pays les plus «dépensiers», derrière le Royaume-Uni (4,7%), à égalité avec le Danemark, et devant l'Espagne ou la Suède (4,5%). Conséquence logique de cet investissement de longue date, la France dispose de plus de lits d'hôpitaux que les autres pays de l'OCDE: précisément de 5,7 lits pour 1000 habitants contre près de 4,5 en moyenne ailleurs.

De la même manière, l'emploi hospitalier en France fait très bonne figure. Mise au regard de l'emploi total, l'Hexagone comptait 5% de travailleurs hospitaliers publics et privés en 2020. Soit la part la plus importante des 19 pays européens recensés par l'OGDE. Suivent la

Suisse avec 4,9%, le Royaume-Uni (4,8%) puis, plus loin, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

À noter toutefois que la France compte beaucoup plus d'emplois «non-soignants» dans le personnel hospitalier que ses voisins. Cette part monte à près d'un tiers dans l'Hexagone contre 22% en Allemagne ou 20% au Royaume-Uni. D'après les données de la direction de la fonction publique, les hôpitaux français comptaient 12% de personnels techniques en 2019, 11% de personnels administratifs, 5% de personnels médicaux et 2% de personnels éducatifs et sociaux. Des fonctions très souvent externalisées à l'étranger et donc non comptabilisées dans les effectifs hospitaliers publics et privés.

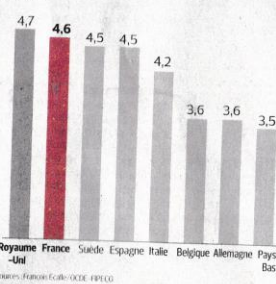
Léger rattrapage avec le «Séjour de la santé»

Seule ombre au tableau, et malheureusement pas des moindres, l'Hexagone fait figure de mauvais élève au niveau de la rémunération des soignants. «La France et la Suisse sont les seuls pays européens où le salaire moyen des professions infirmières était nettement inférieur au salaire moyen dans l'économie en 2019», souligne François Ecalle. Respectivement de 9% et 15%.

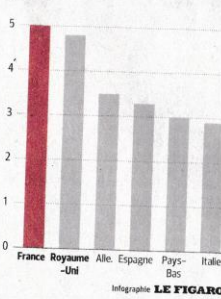
La situation générale s'est sans aucun doute améliorée ces deux dernières années avec les financements débloqués dans le cadre du «Séjour de la santé». «On peut imaginer que les revalorisations faites en 2020-2021 aient changé quelque peu le tableau avec un léger rattrapage de la situation des soignants. En revanche, pour le reste, ce n'est pas évident: tous les pays ont fait des efforts budgétaires conséquents pour leurs hôpitaux», explique François Ecalle. ■

La France dans les premiers rangs en Europe

Les dépenses hospitalières financées par des régimes publics et/ou obligatoires d'assurance en % du PIB en 2020



L'emploi hospitalier en % de l'emploi total en 2020



Source: François Ecalle-OGDE-PIPECO

Infographie LE FIGARO

ernement espagnol fier de son budget très généreux

5/10/22